

ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉGION GRAND EST
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE STRASBOURG

DU 09 JUIN 2022 AU 11 JUILLET 2022

Sur le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau,
des équipements du Racing club de Strasbourg Alsace
et des aménagements urbains induits à Strasbourg



1^{ère} PARTIE : RAPPORT

Arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg du 18 mai 2022 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur les projets de restructuration et d'extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club de Strasbourg Alsace et des aménagements urbains induits.

La commissaire enquêtrice
Nicole MILANI



ENQUETE PUBLIQUE

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : RAPPORT

1. GENERALITES	2
1.1. Préambule :	2
1.2. Objet de l'enquête :	3
1.3. Cadre Juridique et réglementaire	3
1.4. Composition du dossier d'enquête :	5
1.5. Analyse du dossier soumis à l'enquête :	5
1.6. Situation géographique et description des lieux :	8
1.7. Nature et caractéristiques du projet :	14
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	16
2.1 Désignation du commissaire enquêteur :	16
2.2 Modalités de l'enquête,	16
2.3 Information du public et dépôt des observations ;	17
2.4 Climat de l'enquête :	18
2.5 Réunion d'information et d'échange :	18
2.6 Clôture de l'enquête.....	20
3. ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	21
3.1 Analyse comptable	21
3.2 Analyse thématique.....	21

2^{ème} PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES 24

4. LES CONCLUSIONS MOTIVEES	24
4.1 Les conclusions sur l'examen des conditions de fond et de forme.	25
4.2 Examen des observations et prise en compte de l'avis de la MARE	26
4.3 Conclusions et avis motivés de la commissaire enquêtrice	27

3^{ème} PARTIE : ANNEXES 36

1^{ère} PARTIE : RAPPORT

1. GENERALITES

1.1. Préambule :

Le présent rapport d'enquête publique est établi dans le cadre d'une enquête préalable au permis de construire des projets de restructuration et d'extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club de Strasbourg Alsace et des aménagements urbains induits.

Celui-ci traite de l'organisation de la procédure de l'enquête, des informations sur le déroulement de celle-ci et de l'examen des observations correspondantes.

Le commissaire enquêteur a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg sur la liste d'aptitude du département du Bas-Rhin. Cette disposition législative et la procédure de désignation par une autorité juridictionnelle garantissent l'indépendance totale du commissaire enquêteur, à l'égard aussi bien de l'autorité organisatrice que de l'administration ou du public ainsi que sa parfaite neutralité. Il lui est recommandé de peser, de manière objective le pour et le contre, puis de rédiger ses conclusions motivées pour donner son avis personnel, donc subjectif.

Une annexe jointe au rapport d'enquête, comprend les justificatifs nécessaires relatifs à la procédure du déroulement de l'enquête. Cette annexe fait partie intégrante du présent rapport (Partie n° 3).

Les conclusions et avis motivés de la commissaire enquêtrice qui font réglementairement l'objet d'un document séparé, constituent l'objet de la Partie n° 2: « *Conclusions et avis motivés* ».

- ✓ Identification des maîtres d'ouvrage :

Les Maîtres d'ouvrage des projets :

L'Eurométropole de Strasbourg pour le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau

Le Racing Club de Strasbourg Alsace pour les projets du centre d'entraînement professionnel et du centre de formation

L'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg pour le projet d'aménagement des espaces publics aux abords du stade.

- **Présentation du site** : Le Stade de la Meinau et les terrains d'entraînement et de formation du Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA), actuellement en ligue 1, sont situés au sein du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dans la commune de Strasbourg en milieu urbain. Le stade est la propriété de l'Eurométropole de Strasbourg. Il a été restauré entre 1979 et 1984

et peut accueillir jusqu'à 27 000 personnes. Il est également le siège du Racing Club de Strasbourg Alsace. Les locaux servent à accueillir des matchs sur la pelouse, à réaliser des conférences de presse, à gérer l'administration du club et à vendre des produits dérivés.

L'accès au stade lors des matchs se fait essentiellement par la route car bien que le stade soit desservi par la station de tram Krimmeri (ligne A et E) et une piste cyclable, 70% des spectateurs y viennent en voiture. Situé en zone urbaine, le stade est entouré en partie par des quartiers résidentiels (Meinau au sud et Neudorf au Nord) et en partie par un parc ouvert au public, d'un cours d'eau limitrophe avec le stade (Rhin Tortu) et d'un autre cours d'eau limitrophe avec les terrains d'entraînement (Ziegelwasser). Au préalable deux rues ont été déclassées afin de pouvoir être intégrées dans les projets.

1.2. Objet de l'enquête :

L'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et le Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA), souhaitent restructurer le stade de la Meinau. Pour permettre au club de s'installer plus durablement en Ligue 1 via l'augmentation de ses ressources économiques par le biais d'un stade moderne, l'Eurométropole soutenue par la Région, la ville de Strasbourg et la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace) lance un programme de modernisation et d'extension de l'enceinte. L'étude réalisée par la société Cat Events en janvier 2018 s'est orientée vers une réhabilitation du stade de la Meinau, portant sa capacité de 27 000 à 32 000 places. Un des objectifs de cette réhabilitation outre la mise aux normes et l'accessibilité est la recherche d'une diminution des coûts d'exploitation, en particulier en fluides grâce à la mise en place d'installations techniques et un niveau d'entretien-maintenance élevé.

Outre sa réhabilitation et son agrandissement, la restructuration du stade conduit à une réflexion plus globale autour du centre de formation et des terrains d'entraînement de l'équipe professionnelle qui nécessite un regard élargi sur le renouvellement urbain du quartier dans lequel le stade s'intègre. La mise à niveau de l'ensemble des équipements sportifs du RCSA devrait renforcer l'attractivité du club et des équipements à la hauteur des ambitions du club pour l'ensemble de ses équipes (masculine, féminine et jeunes). L'augmentation de la jauge pose également des questions de gestion des circulations. Le projet intègre aussi des modifications sur les espaces publics autour du stade, à savoir ses voiries de desserte et son parvis afin d'offrir des espaces publics adaptés à ces équipements mais aussi de réduire les effets induits (circulation, stationnement ...).

1.3. Cadre Juridique et règlementaire :

- ✓ L'article 123-2 et suivants du code de l'environnement, en soumettant à **enquête publique** : - les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements devant comporter une étude d'impact, sauf les ZAC et les projets de caractère temporaire ou de faible importance....
- ✓ Les délibérations du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 15 juillet 2020 relatives aux élections du président de l'Eurométropole, des vice-présidents de l'Eurométropole et du bureau du conseil de l'Eurométropole portant délégation d'attributions du conseil à la présidente ;
- ✓ La délibération du conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27 septembre 2019 approuvant le bilan de la concertation préalable avec le public menée sous l'égide de garants

et l'engagement opérationnel du projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau et aménagements de ses abords ;

- ✓ La délibération de la ville de Strasbourg sur le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg et aménagements de ses abords : Information sur le bilan de la concertation préalable avec le public menée sous l'égide de garants par l'Eurométropole de Strasbourg adopté le 23 septembre 2019
- ✓ L'avis de l'autorité environnementale en date du 22 février 2022 sur l'étude d'impact relative aux projets de restructuration et extension du stade de la Meinau, des équipements du Racing Club de Strasbourg Alsace et aménagements urbains induits ;
- ✓ L'arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 18 mai 2022 portant l'ouverture de l'enquête publique ;
- ✓ La décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 18 avril 2022 qui a désigné Mme Nicole MILANI en qualité de commissaire enquêtrice.

Conformément aux articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, ces projets comportent une étude d'impact soumise à enquête publique (travaux, constructions et opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 hectares). Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.

Le permis de construire du projet a été mis en instruction par l'Eurométropole de Strasbourg le 23 décembre 2021.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une enquête publique environnementale, régie par le Code de l'Environnement, et par une procédure de permis de construire régi par le Code de l'Urbanisme. Il doit également se référer à des Codes connexes relativement à certains aspects du permis de, construire, notamment le Code de la Construction et de l'habitation pour les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

L'Eurométropole de Strasbourg dans le SCoTERS.

La région de Strasbourg est dotée d'un Schéma de cohérence territoriale (le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg ou SCoTERS) approuvé en 2006 et en révision depuis 2018. Ce schéma couvre 104 communes et donne les grandes orientations du territoire centré autour de Strasbourg et de sa métropole.

Le projet d'agrandissement du Stade de la Meinau n'est pas mentionné dans le SCOT de l'Eurométropole de Strasbourg, il doit prendre en compte l'environnement dans lequel il est situé, notamment les continuités écologiques du Rhin Tortu

et du Ziegelwasser, conformément au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCOT et doit répondre à une intégration paysagère forte.

PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le PLUI a été approuvé le 16 décembre 2016, révisé le 27 septembre 2019 et modifié le 25 juin 2021. C'est le premier document de planification établi à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain soit 33 communes. Le PLUI signale sur le site d'étude la présence d'éléments de continuité écologique (Rhin Tortu et Ziegelwasser) qui impliquent la prise en compte de règles spécifiques visant à préserver cette fonctionnalité. Le projet se développe sur des parcelles déjà réservés aux équipements sportifs et aux équipements publics.

1.4. Composition du dossier d'enquête :

- Arrêté portant ouverture de l'enquête,
- Avis d'enquête publique
- Décision de l'Eurométropole de Strasbourg
- Délibération de la commission permanente du conseil de l'Eurométropole du 27/09/2019
- Délibération au conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 27/09/2019 comprenant la synthèse des observations et propositions du public ainsi que le bilan des garants
- L'avis de la MRAe
- Le mémoire en réponse à la MRAe
- Le permis de construire comprenant :
 - Plans et notices
 - Étude d'impact comprenant le résumé non technique de l'étude
 - Attestation parasismique
 - Permis de démolir
 - Documents d'accessibilité
 - Documents sécurité incendie
 - Note PPRI

- Un registre d'enquête déposé au centre administratif de Strasbourg.

1.5. Analyse du dossier soumis à l'enquête :

- **Qualité et compréhension du dossier ;**
Il ne s'agit pas d'un dossier classique puisque nous sommes dans le cadre d'une enquête préalable au dépôt d'un permis de construire ; il est volumineux et le public peut avoir du mal à repérer des différentes pièces, notamment en regard de la complexité du projet et de la

procédure d'enquête. Une liste de pièces fait partie du dossier Pour simplifier il y a lieu de classer les pièces en 4 parties :

- Documents administratifs ; (arrêtés, délibérations et avis de publication)
- Etude d'Impact ; (étude, avis MRAe, mémoire en réponse, avis)
- Dossier de permis de construire ; (urbanisme, accessibilité, sécurité incendie et attestations)
- Dossier de déclaration IOTA.

Le résumé non technique de l'étude de l'impact peut être lu de manière indépendante, il reprend de façon synthétique l'ensemble de l'étude et permet une approche plus simple pour le public.

➤ **Avis de l'Autorité Environnementale : MRAe** (Mission Régionale d'Autorité environnementale) ;

En application de la directive européenne sur l'évaluation environnementale des projets, tous les projets soumis à évaluation environnementale, comprenant notamment la production d'une étude d'impact, en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement, font l'objet d'un avis d'une « autorité environnementale » désignée par la réglementation. Cet avis est mis à disposition du maître d'ouvrage, de l'autorité décisionnaire et du public.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, modifiant l'article R.104-21 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Grand Est.

La MRAe a été saisie en date du 27 décembre 2021 pour avis par la ville de Strasbourg. Conformément à l'article R.104-25 du code de l'urbanisme, l'avis doit être fourni dans les trois mois suivant la date de sa saisine.

L'avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement dans le document.

Selon les dispositions de l'article R.104-24 du même Code, la MRAe a consulté l'agence régionale de santé (ARS) et la direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré lors de sa séance plénière du 17 février 2021 la MRAe rend l'avis qui suit ;

L'Ae recommande principalement au pétitionnaire de :

- revoir les emplacements de parkings à la baisse et/ou par l'implantation d'un parking et de joindre au dossier un bilan global des stationnements de voitures supprimés et créés sous forme de tableau.
- présenter un bilan des émissions de GES portant sur l'ensemble du cycle de vie de l'opération et sur l'ensemble des composantes du projet global incluant, en plus du nouveau stade, les 2 centres du RCSA ;
- préciser dans le dossier d'enquête publique l'emprise des sites pollués et les caractéristiques techniques des mesures de gestion envisagées ;

- préciser les valeurs de pollution de l'air pour l'ensemble des polluants de la circulation automobile, en jours de match et hors jours de match, et mettre en œuvre les mesures de suivi de la pollution de l'air avant / après qui permettront de constater la réussite de cette partie du projet ou définir les mesures de correction à prendre pour diminuer la diffusion des polluants;
- rechercher des solutions significatives d'abaissement des nuisances sonores au droit de l'EHPAD Sainte Croix de l'autre côté de la voie ferrée située à l'est du stade ;
- compléter le dossier par des inventaires en hauteur des arbres favorables à la faune et des inventaires complémentaires des bâtiments démolis, afin de pouvoir conclure de manière fiable si une demande de dérogation au titre des espèces protégées doit être déposée.

Les autres recommandations concernent :

- La complétude du dossier en matière de clôture, de l'ajout d'un bilan global des stationnements supprimés et créés.
- La gestion des eaux pluviales, la conformité avec le PPRI et le SRADDET,
- Le rappel que la conception bioclimatique¹⁷ des bâtiments figure dans l'OAP « air énergie climat » de la modification n°3 du PLUi de l'Eurométropole. Elle souligne que cette mention ne relève pas de l'option et donc qu'elle s'impose. L'Autorité Environnementale recommande de réduire au maximum le recours à la climatisation en utilisant une conception architecturale plus adaptée permettant de bénéficier des apports solaires en hiver sans générer de surchauffe en été.
- De reconsidérer les conclusions de l'expertise de terrain « zone humide » au vu de la définition en vigueur d'une zone humide et de la présence des habitats caractéristiques de zones humides de la ripisylve du Rhin Tortu, et de compléter cette expertise par des sondages complémentaires à l'est et au nord du stade couvrant l'ensemble de la zone à dominante humide.

Le dossier mis à l'enquête comporte le mémoire en réponse apporté par la Maîtrise d'ouvrage qui a répondu point par point à chaque recommandation de la MRAe.

➤ **Avis de la ville de Strasbourg :**

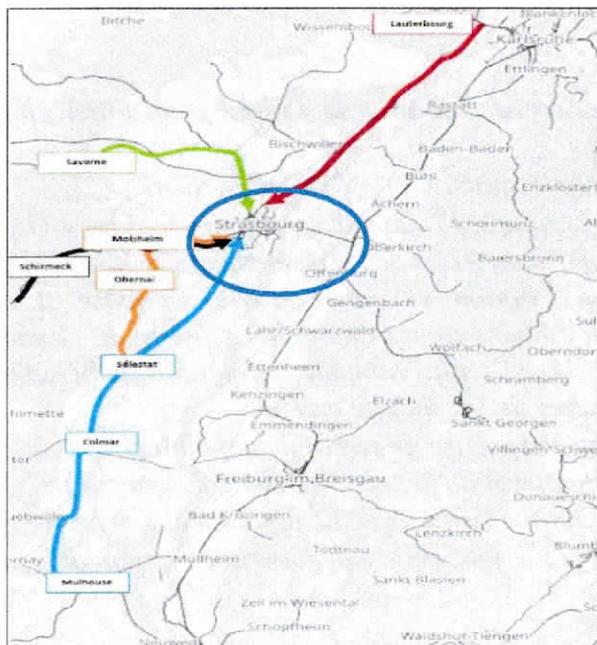
En date du 16 mai 2022, le conseil municipal de Strasbourg a délibéré et donné un avis favorable au dossier d'étude d'impact, de ne pas créer de parking en silo et d'apporter les compléments d'étude avant la tenue de l'enquête publique pour

➤ **Avis de l'Eurométropole :**

En date du 18 mai 2022, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a émis une décision suite à l'étude d'impact et à l'avis de la MRAe. Concernant l'installation d'un parking en silo le conseil décide de ne pas donner suite en se référant aux orientations générales du projet basées sur l'étude d'accessibilité menée en 2019.

1.6. Situation géographique, description et état des lieux :

➤ Localisation du projet



Le Stade de la Meinau et les terrains d'entraînement et de formation du Racing Club de Strasbourg Alsace (RCSA) sont situés au sein du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dans la commune de Strasbourg. La commune de Strasbourg se situe dans la plaine d'Alsace entre les Vosges et la frontière Allemande. Le site de projet, se trouvent au Sud de Strasbourg, proche de l'autoroute A35.

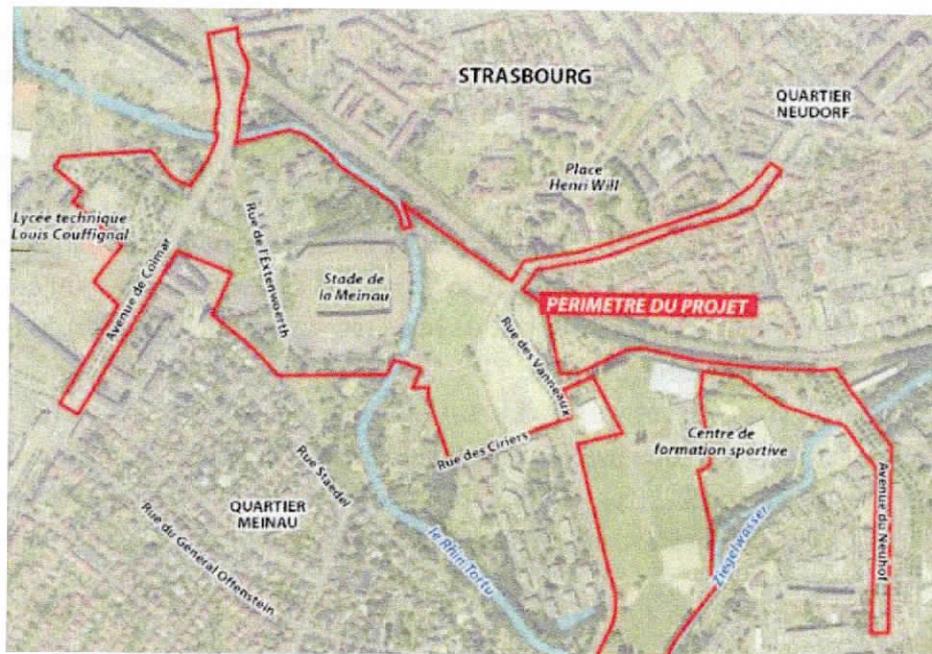
Les limites du site de projet sont définies approximativement par la ligne du TRAM Station Krimmeri au Nord, l'Avenue de Colmar à l'Ouest, le quartier résidentiel de la Meinau au Sud et la rue des Vanneaux à l'Est.

Le Stade est bordé au Nord par l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) un centre d'enseignement dépendant de l'IUFM et par le talus SNCF protégeant la ligne de TER Krimmeri-Colmar. A l'Est le Rhin Tortu longe le stade, ce cours d'eau est peu valorisé dans le secteur et présente un fort potentiel d'amélioration.

A l'Ouest, de nombreux parkings sont présent le long de l'Avenue de Colmar. La zone d'activité de la plaine des Bouchers se trouve à l'Ouest du Stade de la Meinau. La face Ouest est la plus urbanisée et est celle avec le plus d'activités (restaurants, usines, magasins, etc...).

Au Sud, se trouve le parc d'Extenwoerthfeld et le quartier résidentiel de la Meinau Ce quartier est peu dense, et est principalement constitué de maisons individuelle ou bi-famille.

Le périmètre de l'étude a été élargi afin d'englober l'ensemble des abords et des aménagements induits (voir carte suivante).



➤ **Spécificité géographique ; topographie, géologie, hydrographie....**

La zone d'étude est située à l'Est des Vosges, le site d'étude est marqué par une topographie relativement plane. Les vents dominants suivent des axes S/N ; SO/NE et O/E qui doivent être pris en compte dans l'aménagement. Les précipitations sur la zone d'étude sont relativement fortes durant toute l'année. Le site est soumis à l'effet d'Ilot de Chaleur Urbain mais dispose d'espaces verts qui limitent son impact. Les principales formations géologiques du site d'étude sont les plaines sableuses

du Rhin. Le sol du site de projet est relativement perméable au regard des données disponibles. Un captage d'alimentation en eau (eau potable, irrigation ou industrie), est présent sur la commune de Strasbourg, à environ 7 km en aval du site de projet. La masse d'eau souterraine concernée par le site de projet est celle du « Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace » (FRCG001) celle-ci est située à une profondeur supérieure à 20m au droit du site d'étude et a un objectif de bon état chimique pour 2027, et de bon état quantitatif atteint 2015. Le site est également influencé par la nappe d'accompagnement du Rhin Tortu. Le Rhin Tortu est la principale masse d'eau superficielle du site, son objectif de bon état chimique est atteint mais pas l'objectif de bon état écologique il se jette dans le canal du Rhône au Rhin un peu avant sa confluence avec l'Ill. Un autre cours d'eau est limitrophe avec les terrains d'entraînement c'est le Ziegelwasser. Le site d'étude est desservi par un réseau d'assainissement unitaire sans gestion spécifique des eaux pluviales qui s'écoule dans la station d'épuration Strasbourg - La Wantzenau, qui dispose encore d'une capacité de réserve. Le bilan ressource-besoin en eau potable pour l'Eurométropole de Strasbourg est positif et une réserve de capacité permet l'accueil de nouveaux équipements

➤ **Contexte économique, social, urbanistique :**

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a connu un bon développement démographique entre 2011 et 2019, qui est estimé à +0,6% annuel, contre +0,2% pour la région Grand Est et +0,4% pour la France.

La commune de Strasbourg a une population de 285 202 habitants en 2020, ce qui représente la moitié des habitants de l'Eurométropole. Le pourcentage d'actifs est inférieur à la moyenne française : 67 ;9% contre 73,8% et le nombre de chômeurs est beaucoup plus élevé (18,8% contre 10,4%). Le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les jeunes (31,15%) que chez les plus âgés (13,4%). La commune de Strasbourg a une population relativement jeune, 28% ont entre 15 et 29 ans, et 20% ont entre 30 et 44 ans. Durant les dernières années une diminution de la taille des ménages a été observée passant de 3 à 2 entre 1968 et 2016. La catégorie socio-professionnelle la plus développée sur la commune de Strasbourg est les employés (26,3%), suivie des professions intermédiaires (24,6%), la moins développée étant les agriculteurs exploitants (0,02%) en 2016.

Le quartier de la Meinau-Plaine des Bouchers a une population de 16 667 habitants, à titre de comparaison le quartier au Nord de la Meinau, Neudorf a une population de 40 729 ha.

L'avenue de Colmar, axe principal de la Meinau orienté nord-sud, sépare ce quartier en deux : côté Ouest se trouve la Plaine des Bouchers ; vaste secteur industriel du territoire strasbourgeois et, côté Est, se trouve le quartier résidentiel. Celui-ci est composé de zones résidentielles, composées de villas du début du xx^e siècle au nord de la route de la Meinau et d'habitats collectifs (HLM) au sud de celle-ci.

Le site d'étude est principalement occupé par edes équipements sportifs mais dispose également d'autres équipements. Le site est inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique. Une partie du site porte un enjeu archéologique potentiel, l'avis de la DRAC et du SRA devra être sollicité avant le démarrage des travaux dans cette zone.

➤ Principales contraintes environnementales et prévention des risques :

Risques technologiques :

7 ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) sont localisées à proximité du site d'étude dont un site seuil Seveso bas, la plus proche se trouve à 300 mètres au Nord-Ouest du site de projet. Plusieurs pollutions des sols ont été localisés sur le site d'étude, les usages des sols devront être compatibles avec le niveau de pollution des sols. Le site d'étude est concerné par le risque de TMD (Transport de Matières Dangereuses) par la présence d'une voie ferrée à moins de 100 mètres au Nord. Aucun PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) ne concerne le site d'étude.

Risques naturels :

Le site d'étude est concerné par le risque de submersion en cas de rupture de barrage sur le Rhin. Le risque minier est inexistant sur le site d'étude. Le site de projet présente un risque faible de retrait-gonflement des argiles et présente un risque sismique modéré ; les aménagements devront donc prendre en compte les réglementations associées.

▪ Zones humides :

Le site de projet est en zone inondable selon le PPRi (le Plan de Protection des Risques d'Inondation) de Strasbourg il est exposé au risque d'inondation. Il existe un risque fort de remontée de nappe sur le site de projet, cet aléa est à prendre en compte d'autant plus que les zones impactées le sont également par le débordement de cours d'eau. Le site de projet, en particulier les terrains d'entraînement, est donc fortement concerné. La zone d'étude compte deux zones humides réglementaires sur une surface cumulée de 0,37 ha, l'une en lisière du Rhin tortu en rive gauche en contre-bas de la rue Staedel et une seconde, juste en aval, plus étendue et en rive droite, le long des jardins familiaux. Le sondage 3 a révélé une zone humide entre le parcours d'agrément et les berges, soit environ 3 à 5 m large, le long du ruisseau. Le sondage 4 est similaire mais sur une étendue légèrement plus importante et cartographiable. Cette première entité « humide » possède un intérêt relativement faible, avec une faible épaisseur du sol entre 35 et 50 cm, et reposant sur une grève caillouteuse. Son rôle est donc principalement orienté vers la recharge de la nappe. Son engorgement est lié au niveau d'eau du Rhin Tortu. Au contraire, la seconde zone humide possède un sol bien développé, fortement humide (traces s'intensifiant à partir de 35 cm de profondeur). Cet espace est resté fonctionnel et constitue une relique de la zone alluviale du Rhin tortu. Les fonctionnalités sont maximales, tant d'un point de vue hydrologique que biogéochimique. La superficie de cette zone humide représente 0,24 ha. Le projet n'impacte pas les zones humides identifiées car il n'a pas d'emprise sur ces zones.

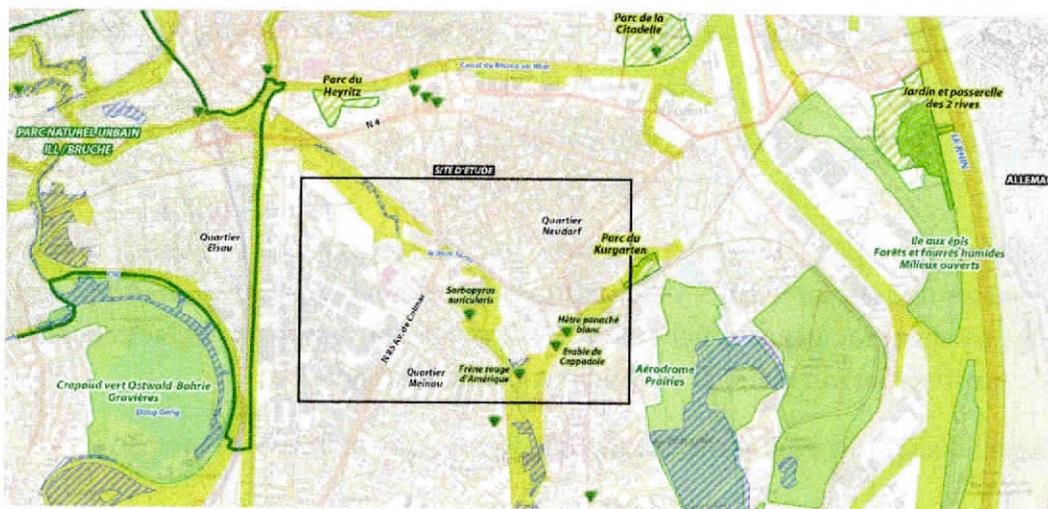
Néanmoins, des espèces exotiques envahissantes ont été identifiées, dont la majeure partie se trouve au niveau du talus SNCF. Leur prépondérance est toutefois très faible sur la zone d'étude et limitée à quelques espèces :

Robinier faux-acacia : un peuplement dense sur le talus SNCF et ses environs, qui subit des coupes d'entretien à blanc et rejette de souche dès l'année suivante et quelques sujets isolés ; L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) : présent à l'état de sujets isolés ; Le Buddleia du père David : quelques petites stations dans des friches et jardins, notamment vers la voie ferrée. La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) : très localisé près des cours d'eau (une seule station notable) ; L'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*) ; Le Sénéçon du Cap : le long de certaines voiries.

▪ Trame verte et bleue - trame noire :

L'enjeu de la trame noire c'est de préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne ; le site est moyennement urbanisé et la trame noire y est dégradée. La ripisylve du Rhin Tortu dispose d'un masque de végétation, ce qui permet un maintien de sa trame noire. Elle représente un secteur à enjeu pour les chiroptères.

La trame verte et bleue est un réseau composé de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient entre eux. La trame verte et bleue comprend une composante verte (milieux naturels et semi-naturels terrestres) et une composante bleue (réseau aquatique et humide : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides, mares...) qui forment un ensemble indissociable. Elle est identifiée par les documents de l'Etat et constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Cette démarche vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire.



Trame verte et bleue autour et sur le site de l'étude

Les principaux enjeux environnementaux concernent la présence de zones humides, qui abritent un habitat d'intérêt communautaire : les forêts alluviales et les plans d'eau eutrophes. (Plan d'eau peu profond et trouble qui présente une concentration excessive en éléments nutritifs végétaux provoquant

une prolifération d'algues). Ces forêts ont un fort intérêt patrimonial puisqu'elles constituent un habitat résiduel, qui a fortement régressé par les pratiques anthropiques, et qu'elles jouent un rôle très important dans la fixation des berges, néanmoins, leur état de conservation est mauvais. On retrouve également plusieurs espèces protégées, qui sont concernée par des impacts directs potentiels, tels que les reptiles, soit par des impacts indirects, par la destruction ou l'altération de leur habitat.

Les enjeux les plus forts concernent :

- Plusieurs espèces d'oiseaux, principalement liés aux milieux humides et du bâti : la Grive litorne, le Martin pêcheur d'Europe, le Verdier d'Europe, le Sérin cini et le Chardonneret élégant
- Une espèce de chiroptères, la Sérotine commune

Les enjeux de conservation de la zone d'étude sont également dus à la présence de continuités écologiques, notamment de Trame Verte et Bleu et de Trame Noire (pollution lumineuse), représentées par des habitats boisés.

➤ **Principales nuisances :**

- Nuisances sonores ; bruit de la circulation routière ou ferroviaire de façon constante toute l'année, émergence sonore lors des matchs (l'EHPAD Sainte Croix connaît la plus forte émergence) d'une durée approximative d'environ 4 heures.
- Qualité de l'air ; globalement bonne sur le site mais influencée par la circulation automobile.
- Nuisibles : moustiques, punaises de lit, rats et pigeons ; le site doit prendre en compte la présence d'espèces nuisible à proximité et éviter les aménagements qui pourraient permettre la prolifération.
- Le stationnement et l'incivilité les jours de match et lors des manifestations diverses.

1.7. Nature et caractéristiques du projet :

Présentation du projet : Le projet de stade sera accompagné de la mise à niveau des deux autres équipements utilisés par le RCSA : le centre de formation et le centre d'entraînement professionnel. Il sera également accompagné d'une reprise de la plupart des voiries et espaces publics autour du stade, afin de favoriser les circulations modes doux autour du Stade.

Le présent dossier est basé sur le programme fonctionnel pluriannuel suivant :

- Amélioration de l'expérience visiteurs :
 - Création d'une fan zone ;
 - Fermeture partielle des coursives et aménagement d'espaces grand public plus fonctionnels (buvettes, sanitaires) ;
 - Remplacement des sièges ;

- Aménagement de la tribune ouest en tribune dite « active » (tribune debout) ;
 - Suppression des fosses et reconfiguration des tribunes périphériques basses ;
 - Augmentation de la jauge globale à 32 000 places (dont 10% de places dites « à prestations ») par la suppression des fosses et la surélévation de la tribune sud ;
- Création de nouveaux espaces dits « à prestations » :
- Construction de nouveaux salons de réception ;
 - Création de nouvelles loges ;
 - Création d'une boutique, d'un espace muséal, d'une brasserie ;
- Rénovation technique de l'équipement existant :
- Reprise de la pelouse ;
 - Mise aux normes des équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, etc.).
- Le projet de création d'un centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle du Racing Club de Strasbourg Alsace est basé sur le programme fonctionnel suivant :
- Construction d'un bâtiment « lieu de vie » regroupant les vestiaires des joueurs et du staff, un espace médical, une salle de musculation, un espace de détente et une cafétéria, des locaux d'intendance ;
 - Aménagement de 2 terrains d'entraînement, d'une aire pour les gardiens et d'une aire d'échauffement ;
 - Parking d'environ 60 places.
- Le projet de développement du centre de formation du Racing Club de Strasbourg Alsace est basé sur le programme fonctionnel suivant :
- Construction d'un bâtiment clubhouse et vestiaires ;
 - Réaménagement de 6 terrains ;
 - Création de parking pour vélos et véhicules.

Le projet de requalification des espaces publics aux abords du stade et les modalités d'accessibilité et de stationnement, induits par les modifications du périmètre actuel de l'enceinte sportive, d'augmentation de la jauge de l'équipement et le développement du centre d'entraînement professionnel et du centre de formation du Racing Club de Strasbourg Alsace, portent sur l'aménagement d'un quai de tramway route de la Fédération, du parking Krimmeri, de l'avenue de Colmar, d'un parvis à l'ouest du stade, des pistes cyclables Vélostras et Georges Speicher, de la rue des Vanneaux et de la rue de la Gravière.

➤ Réunion préalable et visite des lieux :

Réunion préalable en visioconférence le 29 avril 2022 avec Mme Leslie LUCK, cheffe de projets et M. Philippe RAFANOT du service numérique et système d'information de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Visite des lieux le lundi 23 mai 2022, accompagnée par Mme Leslie LUCK avec constat de l'affichage réglementaire sur les différentes zones concernées.

➤ Organisation des permanences :

Quatre permanences se sont déroulées au centre administratif de Strasbourg.

- Jeudi 09 juin 2022 de 14h30 à 16h30
- Vendredi 24 juin 2022 de 15h00 à 17h00
- Mardi 05 juillet 2022 de 13h00 à 15h00
- Lundi 11 juillet de 14h00 à 16h00

➤ Notification du procès-verbal de synthèse

L'objet du procès-verbal de synthèse est de communiquer au porteur de projet, la synthèse des observations écrites ou orales recueillies au cours de l'enquête afin de lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public ayant participé à l'enquête.

Le procès-verbal de synthèse a été remis à la clôture de l'enquête le lundi 11 juillet 2022 avec accusé de réception à Mme Leslie LUCK, représentant la direction architecture et patrimoine de la ville et de l'Eurométropole. Il comporte également les questionnements de la commissaire enquêtrice.

Le 25 juillet 2022 la commissaire enquêtrice a réceptionné le mémoire en réponse des services de l'Eurométropole.

Le procès-verbal ainsi que le mémoire en réponse figurent dans les annexes.

Il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'avis et de commentaires qui ont pour but d'apporter des précisions sur les points soulevés et une aide à la compréhension de la commissaire enquêtrice qui ne préjugent aucunement des modifications éventuelles qui seront prises par la collectivité compétente qui a la charge d'adopter le projet conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme qui stipule « Après l'enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement, les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire sont présentés lors d'une séance du conseil. Ensuite, l'organe délibérant approuve ou non le projet en tenant compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ».

2.3 Information du public et dépôt des observations ;

➤ Annonces légales avant et durant l'enquête :

Publication dans les Dernières Nouvelles d'Alsace et dans Les affiches d'Alsace et de Lorraine le 24 mai 2022 et le 14 juin 2022.

Publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique par tous les procédés en usage à l'Eurométropole de Strasbourg quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Annnonce de l'enquête publique avec lien vers le dossier sur la page d'accueil de l'Eurométropole.

- Vecteurs de communication pour la formulation des observations et des propositions :
 - Registre au centre administratif de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ;
 - Par voie postale à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse du centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - Par voie électronique sur l'adresse mail dédiée en mentionnant l'objet de l'enquête
 - Sur le registre dématérialisé mis en place du jeudi 09 juin 2022 à 12h00 au lundi 11 juillet 2022 à 16h00.

- Consultation du dossier :
 - Au centre administratif de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
 - Sur le site dématérialisé de l'Eurométropole de Strasbourg

2.4 Climat de l'enquête :

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et la commissaire enquêtrice a pu obtenir tous les renseignements souhaités. Elle a été menée dans le respect des textes législatifs en vigueur des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement.

L'insertion des avis d'enquête dans la presse légale s'est faite dans le respect des délais légaux. L'affichage des avis d'enquête a été réglementaire par rapport au format (A2 sur fond jaune) et au délai de mise en place préalable à l'enquête.

Comme le prévoit la procédure les pièces exigées étaient présentes dans le dossier d'enquête. La totalité des observations se sont faites sur le site dématérialisé de l'Eurométropole de Strasbourg.

2.5 Publicité et réunion d'information et d'échange avec le public :

A compter du 6 mai 2019, les mesures de publication légale (presse, affichage, sites internet, encarts dans des diffusions locales, courriers aux acteurs ressources, aux élus, panneaux d'exposition etc..) ont été mises en œuvre pour informer le public de l'organisation et du déroulement d'une concertation publique du 20 mai au 12 juillet 2019. Tout public, riverains et habitants ont été invités à exprimer

leurs remarques à propos du projet global de restructuration-extension du stade de la Meinau. La réunion d'ouverture a eu lieu le 23 mai 2019.

Après la réunion d'ouverture les dispositions publicitaires ont été complétées par l'envoi de 160 courriels aux « acteurs ressources », la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres de 23 000 riverains du quartiers Meinau, Neudorf et Plaine des Bouchers, la pose de 200 affiches dans les entrées d'immeuble du quartier, la parution d'une annonce sur le réseau social « Facebook ».

Suite à la première phase de concertation sur le projet de restructuration-extension du stade de la Meinau, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées à approfondir la concertation sur les aménagements des abords du stade.

Deux ateliers sur l'insertion urbaine et environnementale, mobilité et accessibilité et le projet stade ont été proposés. Dans la continuité de l'atelier, les propositions citoyennes ont été validées à propos de la vocation de la fan-zone et l'aménagement autour du stade. La réunion de clôture a eu lieu le 08 juillet 2019.

Le conseil de l'Eurométropole en date du 27 septembre 2019 prend acte du bilan de la concertation préalable avec le public et valide le programme d'opération et le budget prévisionnel.

Le conseil municipal de la ville de Strasbourg en date du 23 septembre 2019 adopte le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg et les aménagements de ses abords et prend connaissance du bilan de la concertation préalable avec le public menée sous l'égide de garants par l'Eurométropole de Strasbourg (CNDP = commission nationale du débat public).

Calendrier précis : - Concertation préalable au printemps 2019 (CNDP) :

- o 23 mai : réunion publique d'ouverture
- o 29 mai au 3 juillet : 3 ateliers thématiques (projet stade, mobilité, insertion urbaine et environnementale) en 2 séquences (recueil de l'expression des attentes et préconisations du public + reformulation, enrichissement et validation)
- o 18 juillet : réunion publique de clôture
- Atelier de concertation « fan zone » à l'automne 2019 :
 - o 5 novembre : atelier « enjeux et idées »
 - o 26 novembre : atelier « formalisation et validation des propositions »

Synthèse du résultat de la concertation : les observations et propositions du public portaient essentiellement sur :

Le financement du projet par l'argent public, la localisation du stade en milieu urbain, la conception d'un stade proportionné, moderne, l'aménagement d'un espace d'accueil dit « fan zone », la dilution des temps d'arrivée et de départ, la création d'un espace réceptif (VIP), la création d'un centre

d'entraînement, la préservation de l'environnement, le stationnement, la mobilité avec le renforcement de l'accès piétons et vélos et la réduction de la place de la voiture.

La participation à la concertation a été qualifiée de moyenne (3961 connexions sur les plateformes numériques, 886 participants aux rencontres, 122 contributions). Les riverains et les clubs de supporters ont répondu présents et se sont fortement mobilisés.

En 2021, les habitants sont sollicités pour une nouvelle concertation, spécifiquement autour de l'aménagement de la fan-zone, aux abords du stade et au cœur du quartier de la Meinau.

Calendrier précis : - Concertation au printemps 2021 :

- o 7 mai : réunion publique d'ouverture
- o 20 mai : atelier n° 1 « fan zone et partage des usages »
- o 27 mai : atelier n° 2 « accessibilité et mobilité au quotidien et lors des matchs »
- o 3 juin : atelier n° 3 « le stade et ses abords : quels usages au quotidien ? »
- o 10 juillet : visite de terrain
- o 29 septembre : réunion publique de bilan et de clôture

À l'issue de la concertation de 2021, des réunions se sont poursuivies avec un groupe de riverains.

Une réunion de présentation du projet de restructuration et extension du stade de la Meinau a eu lieu le 10 décembre, préalablement au dépôt du dossier de permis de construire.

Une réunion a eu lieu avec Mme la Maire le 5 janvier 2022.

La dernière rencontre avec les riverains, les services et l' élu référent de quartier a eu lieu le 7 avril 2022.

La collectivité s'est engagée à poursuivre la concertation sous la forme d'un « comité de suivi » des projets qui se réunira 2 à 3 fois par an en fonction des sujets d'actualité.

2.6 Clôture de l'enquête

La clôture de l'enquête publique a eu lieu le lundi 11 juillet 2022 à 16h00. Le registre a été clos par la commissaire enquêtrice au centre administratif de Strasbourg. A l'issue de la clôture la commissaire enquêtrice a pu s'entretenir avec Mme Leslie LUCK cheffe de projets de la direction architecture et patrimoine de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg accompagnée par M. Damien MEHL Chef de projets urbains.

La commissaire enquêtrice n'a reçu aucune demande de réunion publique, ni de prolongation d'enquête, et n'a pas senti la nécessité d'en organiser. Aucune pétition n'a été portée au registre, et aucun courrier n'a été reçu par la commissaire enquêtrice pendant la durée de l'enquête.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Analyse comptable

Le registre dématérialisé comptabilisait six observations à 16h00, heure de clôture de l'enquête. Une personne s'est déplacée lors des permanences.

Les raisons probables d'une participation essentiellement dématérialisée ;

- La situation sanitaire encore anxiogène pour certaines personnes
- La simplicité d'utilisation du registre dématérialisé avec un accès 24h sur 24h au dossier et au registre
- La généralisation de ce type de communication et la facilité à s'exprimer par écran interposé
- La possibilité de déposer une observation en restant anonyme seule l'adresse mail étant obligatoire
- Pas de déplacement, pas de contraintes horaires liées au jours et heures d'ouverture.

Les raisons probables du peu de participation :

- Le nombre important de réunions et de concertations depuis 2019
- La prise en compte partielle par les Maîtres d'ouvrage des résultats des concertations
- La mise en place du comité de suivi
- L'objet même de l'enquête

3.2 Analyse thématique

Les observations portent sur :

- ✓ Les cheminements et accès au stade
- ✓ La sécurité et la surveillance
- ✓ Les parkings
- ✓ L'accessibilité à l'enquête

Réponses apportées par l'Eurométropole de Strasbourg dans son mémoire en réponse consultable dans les annexes.

Observation n° 1 : Accès au stade ; cheminement et piste cyclable

L'Eurométropole a intégré trois schémas qui reprennent le cheminement à l'est du stade ; les jours de match l'accès est partiellement réservé aux visiteurs et libre les jours hors match ainsi que le tracé de la Vélostras au niveau du parvis du stade.

Note de la commissaire enquêtrice : pas d'autre remarque à formuler

Observation n° 2 : sans objet

Observation n° 3 : la sécurité et la surveillance

L'Eurométropole précise qu'il y aura bien un important système de vidéosurveillance avec 419 caméras à l'intérieur et aux abords du stade mais que le l'étude de sureté et sécurité publique n'était pas disponible au public.

Note de la commissaire enquêtrice : en effet pour des raisons de confidentialité des données, des statistiques et des protocoles opérationnelles l'étude de sureté n'était pas versée au dossier d'enquête publique.

Energie du groupe électrogène : trois solutions alternatives ont été menées (par stockage d'énergie, au gaz ou au bio carburant). L'Eurométropole détaille les trois analyses et précise que la solution du groupe électrogène au fioul pour le groupe de secours est la plus pertinente.

Observation n° 4 : parking et riverains

Note de la commissaire enquêtrice : les observations relatives aux parkings et aux riverains sont traitées dans les réponses apportées aux questions de la commissaire enquêtrice (voir plus bas)

Observation n° 5 : accessibilité du site et financement

Note de la commissaire enquêtrice : l'accessibilité au site a été vérifiée par mes soins et ne présentait pas de difficulté, pour les personnes moins à l'aise, réfractaire ou ne possédant pas d'outil informatique il y avait la possibilité de se déplacer au centre administratif et de consulter la version papier pendant et hors des permanences. L'avis sur le financement ne demande pas de réponse.

Observation n°6 : fun zone, nuisances sonores, desserte et stationnement

Concernant le bruit l'Eurométropole détaille plusieurs solutions d'atténuation des émissions sonores et conclut que la nuisance sonore restera à quelques décibels près identiques au niveau actuel pendant les manifestations.

Une partie de la fun zone sera ouverte et traversable en journée mais fermée la nuit pour éviter les mésusages des espaces et une fan zone sera accessible seulement aux spectateurs lors des soirs de matchs et des événements spécifiques.

Note de la commissaire enquêtrice : Concernant le stationnement, la desserte et les parkings l'Eurométropole n'apporte pas plus de précision il est vrai que ce sont des thématiques qui seront gérées dans les études pré-opérationnelles , je comprends tout à fait les propos de M Romaric il paraît paradoxal de supprimer des places de stationnement ouvert au public à proximité du stade et en même temps de dire que ça va limiter le stationnement sauvage ; l'objectif est bien le suivant : « on diminue le nombre de places de stationnement à proximité pour le grand public ce qui va le contraindre à revoir sa façon de se déplacer en privilégiant d'autres moyens de locomotion ».

Questions de la commissaire enquêtrice : contrôle du fonctionnement de la fun zone, desserte et parking et études pré-opérationnelles.

Concernant la fan zone, le contrôle des engagements est en cours de négociation entre l'Eurométropole de Strasbourg et le RCSA. Une convention est prévue entre ces deux acteurs pour contractualiser les services, le contrôle, l'accord financier et le fonctionnement (ouverture et

fermeture du site, gestion des déchets, entretien ...) ce sera le comité de suivi avec les riverains qui permettra de contrôler les engagements et les adaptations pour une meilleure pratique des utilisateurs.

Les aménagements des abords du stade (stationnements, parvis, voies, voies cyclables) sont en cours d'études de maîtrise d'œuvre (démarrage de la phase « esquisse » en juin 2022). Les aménagements seront réalisés concomitamment aux travaux du stade afin d'être fonctionnels lors de son exploitation optimale. Le calendrier des espaces publics est bien sûr dépendant de l'avancement des différents projets de construction qui imposent des contraintes pour la livraison des espaces. A noter également qu'outre la concertation réglementaire, la collectivité mène également une concertation volontaire notamment celle de l'été 2021 qui a permis de définir le programme des espaces publics et lors de laquelle elle s'est engagée à revenir vers les riverains pour présenter le projet d'aménagement des espaces publics aux différentes étapes. On peut donc envisager le planning suivant pour les espaces publics :

- Avril à octobre 2022 : études préliminaires et concertation
- Novembre 2022 à février 2023 : avant-projet + élaboration du dossier permis d'aménager et loi sur l'eau éventuel + mise à jour de l'étude d'impact
- Mars à juin 2023 : Instruction des dossiers réglementaires et réalisation du PRO/DCE en parallèle
- Juillet à septembre 2023 : consultation des entreprises
- Octobre 2023 : mois de préparation
- Novembre 2023 à 2026 : travaux Il appartiendra au maître d'œuvre de proposer un planning tenant compte des différentes contraintes et interfaces avec les autres chantiers et optimisé pour minimiser la gêne aux riverains et à la circulation

Concernant le parvis et par conséquent la fermeture du parking rue de l'Extenwoerth l'Eurométropole précise que le parking situé en face (parking krimmeri) actuellement parking relais réservé aux usagers des transports en commun sera transformé en parking public comportant 280 places de stationnements ouvertes aux riverains.

Fait à Breitenbach, le 1^{er} août 2022

Nicole MILANI

Commissaire enquêtrice

